



PROGRAMME DE CHALET PSP RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES DU TIRAGE

*** Veuillez noter que nous acceptons un seul formulaire d'application par famille du Fonds européen (FE).**

1. Le tirage a lieu à l'heure et à la date indiquée sur l'avis envoyé aux membres. Le tirage est automatisé et est d'une durée de quelques secondes. Celui-ci se déroule au Terry Fox Halle; vous êtes tous cordialement invités d'y assister.
2. Les membres qui ont gagné un prix, soit une semaine de chalet ou un bon pleine flexibilité au cours de la dernière saison ne sont pas admissibles de participer à la **première ronde** du tirage **en cours** (**les exceptions sont au paragraphe 3**). Cependant, ceux-ci sont admissibles aux deuxième et troisième ronde. Ceci afin de permettre une meilleure chance aux membres du FE qui n'ont pas gagnés lors du tirage de la saison précédente d'être attribué un prix. Voir le paragraphe 8 pour l'éligibilité des membres qui ont annulé une semaine de chalet au cours de la saison précédente.
3. Les gagnants qui ont annulé une semaine de chalet en raison d'exigences opérationnelles de la CAF, d'une urgence familiale, d'une maladie ou d'un décès **peuvent** participer à la première ronde (voir le paragraphe 6 de la politique d'annulation).
4. Les membres du FE doivent remplir leur formulaire de demande retrouvé sur le site web SBMFC. Lorsque le bouton « *submit/soumettre* » est pressé, le formulaire est envoyé au Coordonnateur des chalets PSP et l'applicant reçoit un message immédiat indiquant que le formulaire a été envoyé.
5. Les demandes sont attribuées un numéro.
6. Les participants sont assignés leur premier choix disponible lorsque le logiciel sélectionne leur numéro.
Par exemple : Si votre numéro est tiré en 12e position et que vos quatre premiers choix ont déjà été attribués à des gagnants précédents mais votre cinquième choix est toujours disponible; votre cinquième choix vous sera alors assigné.
7. Le programme continue de cette façon jusqu'à ce que toutes les demandes soient traitées. S'il reste des semaines ou des bons disponibles, une seconde ronde du tirage automatisé aura lieu. L'avis de la deuxième ronde sera envoyé dans un délai d'une semaine suivant la complétion de la première ronde donnant la chance à ceux n'ayant pas gagné lors de la première ronde de tenter leur chance. Si nécessaire, une troisième ronde à laquelle tous les membres du FE pourront participer sera effectuée.
8. Une fois la liste des gagnants publiée, le membre du FE devient financièrement responsable du paiement de la semaine lui ayant été attribuée. Dans le cas où un membre doit annuler sa semaine pour quelque raison que ce soit, le membre demeure financièrement responsable du paiement, jusqu'à ce qu'un autre membre du FE prenne en charge le paiement pour sa semaine ou que le membre est remboursé par le Fonds européen ou son unité.
9. Prendre note que les membres sont financièrement responsable pour tout dommage causé par lui-même ou un de ses invités.